

Ouverture de Séance :

Le Président ouvre la séance, procède à l'appel nominal et constate que les conditions de quorum sont satisfaites.

Présents	Excusés	absents
24	2	1 (jusqu'au point 2.1)

Présents : Mrs SPIGARELLI, BOCH, FAVRE, HANRARD, BROCHE, DUC, DUCOGNON, GOSTOLI, MARCHAND-MAILLET, PELLICIER, SILVESTRE, TRAISSARD, VIBERT, VILLIBORD.

Mmes DUCHOSAL, ASTIER, CHAMOUSSIN, CHENAL, FAGGIANELLI, GIROD-GEDDA, MAIRONI-GONTHIER, MARTINOD, PAVIET, VILLIEN.

Excusées : Mmes FAVRE (pouvoir à M. VILLIBORD) et BERARD (pouvoir à M. GOSTOLI).

Absent : M. BOUTY (arrivé à 18h15 au point 2.1).

Mme Fabienne ASTIER est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 6 octobre dernier n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Le Président, se félicite ensuite de la présence du public (entre 20 et 30 personnes) ce qui est plutôt rare pour les conseils communautaires et témoigne de l'intérêt citoyen pour le projet de voie verte.

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 ESPACE MUSICAL : AVENANTS AUX CONTRATS D'ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Président a, par le biais de la délégation d'attribution dont il bénéficie, signé les contrats avec les enseignants recrutés courant septembre.

Ces contrats stipulent, à l'article 1 : Objet et durée du contrat, que le « contrat pourra faire l'objet d'un avenant à compter du mois de novembre, en fonction des élèves inscrits dans la discipline enseignée, à l'issue du parcours de débutants ».

En effet, il est rappelé que dès la rentrée et jusqu'aux vacances de Toussaint, il est proposé un parcours de découverte aux élèves débutants, qui testent divers instruments. A l'issue de ce parcours, les élèves s'inscrivent dans la discipline qu'ils ont choisie, ce qui donne lieu à des modifications de temps de travail des enseignants, à la hausse ou à la baisse selon le cas.

La réunion d'attribution des instruments, prévue le 22 octobre, a arrêté le nombre d'élèves inscrits dans chaque discipline ; il convient donc de passer des avenants aux contrats comme suit :

Enseignant	Discipline	CDD d'octobre	H. effectuées par semaine à partir de novembre 21
CARON Maxime	Batterie	3 h 40	4 h 45
FAURE Patrice	Cuivres	16 h 20	14 h 45
MONIN Delphine	Saxophone /clarinette	8 h 00	7 h 15

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide les avenants à passer aux contrats des enseignants et à autorise le Président à les signer.

1.2 CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT EN THEATRE A TNC (9h)

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 et plus précisément l'article 3-3,3° permet désormais aux regroupements de communes de moins de 15.000 habitants de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents quelle que soit la catégorie d'emploi.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans et peuvent au terme des 6 ans bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Pour ce faire, il est indispensable d'indiquer dans la délibération de création de poste les conditions de recrutement et d'intégrer notamment le recours possible aux agents contractuels sur la base de l'article 3-3,3° ainsi que le niveau de qualification requis, la rémunération envisagée.

Ainsi, la COVA a modifié, lors de sa séance du 16 décembre 2020, plusieurs délibérations de création de poste, notamment le poste d'assistant d'enseignement artistique chargé des cours de théâtre. Mais cette délibération prévoyait un temps de travail de 4 h 30 alors qu'aujourd'hui, la demande dans cette discipline a fortement évolué : 4 ateliers d'1 h 30 auxquels il a été rajouté cette année 3 h pour la classe club. Cette augmentation du temps de travail ne peut donc pas être modifiée par simple avenant.

Pour régulariser la situation de l'agent au plus vite, il est donc proposé de créer un poste d'AEA à hauteur de 9 h par semaine, étant entendu que le poste à 4 h 30 sera supprimé ultérieurement (après avis du Comité Technique).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité se prononce sur la création d'un poste permanent d'Assistant d'Enseignement Artistique (ouvert aux 3 grades), à temps non complet (9 h / semaine), et ce à compter du 13 décembre 2021.

1.3 CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Communautaire a créé par délibération du 15 juillet 2020 un poste d'agent de maîtrise, chargé des missions de technicien du spectacle et de l'événementiel, à temps non complet (17 h 30/semaine).

Afin de répondre à un besoin toujours croissant en matière de sonorisation des spectacles et auditions et d'enregistrements pédagogiques de l'école et à de nouveaux besoins au sein de la Maison des Arts (notamment ouverture de la structure le premier samedi du mois), il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé que cet emploi puisse être ouvert aux agents contractuels sur la base de l'article 3-3,3° qui permet aux groupements de communes de moins de 15.000 habitants de recruter des agents contractuels sur des postes

permanents à défaut de candidats fonctionnaires et que la rémunération du candidat retenu soit calculée par référence à la grille des agents de maîtrise, en fonction du profil et de l'expérience du candidat retenu.

Il est entendu que le poste à temps non complet, initialement créé en date du 15 juillet 2020, sera supprimé après avis d'un prochain Comité Technique.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité se prononce sur la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise (ouvert aux 2 grades), à temps complet, et ce à compter du 1^{er} janvier 2022.

Arrivée de M. BOUTY à 18h15.

2. MARCHES - TRAVAUX

2.1 VOIE VERTE ET CYCLABLE

M. Lucien SPIGARELLI rappelle que le cabinet Inddigo a réalisé en 2020 une étude de faisabilité pour la création d'une voie verte en rive droite de l'Isère, via Villette, pour lequel nous avons répondu à l'appel à projets « mobilités actives » et obtenu une subvention de l'Etat, dont la convention de financement doit être signée avant la fin du mois de novembre pour une mise en service de l'itinéraire en septembre 2024.

Afin d'avoir connaissance de toutes les possibilités avant de se décider, la majorité du Conseil communautaire a souhaité mener une étude complémentaire en rive gauche de l'Isère, sous Les Esserts. Cette dernière a également été réalisée par le bureau Inddigo, afin d'assurer la continuité et la neutralité des études.

Une présentation de cette étude a déjà été faite aux membres du Bureau communautaire le 19 octobre dernier et à la Commission voie verte et cyclable du 25 octobre. M. SPIGARELLI regrette que certaines associations ait déjà eu connaissances de ce document avant les élus du Conseil communautaire.

Le Président donne ensuite la parole à M. Julien WASSERSCHIED, Consultant pour le bureau d'études INDDIGO qui présente le rendu de l'étude de faisabilité en vue de la création d'une voie verte en rive gauche de l'Isère entre Aime et Centron (**voir document joint**).

- *Rappel du tracé étudié en rive droite de l'Isère : à vocation utilitaire entre Aime et Villette (maximum de 5km entre domicile et travail), puis plus sportif entre Villette et Centron par la Voie Impériale, mais acceptable avec le développement du vélo à assistance électrique. Le tracé proposé à long terme prévoit un passage sous le viaduc, via l'ancienne route nationale. Le coût a été estimé à 2,5M € pour environ 13km soit un ratio de 188€/ml.*
- *Le pré-repérage réalisé en rive gauche de l'Isère a mis en exergue la difficulté d'emprunter le chemin existant en l'état, car il est beaucoup trop raide. Il a donc été proposé d'étudier un tracé suivant les courbes de niveaux pour réduire le dénivelé. Cela nécessitera notamment des travaux d'épaulements du sentier. Il n'y a pas de problème particulier sur le chemin carrossable qui arrive des Esserts et qui rejoint les Provagnes. Il conviendra de définir l'accès des ayants droits et les conditions de partage de voirie.*
- *L'analyse comparative des différents tracés potentiels en rive gauche a permis d'écarter le tracé étudié par la DDE en 2008 en bordure d'Isère et le tracé étudié en 2015 par le Département (dénivelé à compenser par la création de lacets, coût de création d'une passerelle sur l'Isère).*
- *Le tracé étudié sous Les Esserts nécessitera de nombreuses études environnementales (ZNIEFF, îlot de sénescence, autorisation de défrichement, corridor écologique, zéro artificialisation nette), géotechniques et hydrologiques, sans certitudes que les conclusions soient favorables.*
- *Approche foncière : 4,6km de voirie publique et 1,7km de privé. Cela sera précisé si la phase optionnelle est déclenchée.*
- *Estimation de 5M€ (avec 20% d'aléas) pour environ 7km, soit un ratio de 690€/ml.*
- *Il s'agit d'une des études les plus complexes menée par le cabinet Inddigo.*

A l'issue de cette présentation, le Président ouvre le débat et donne la parole à M. DUCOGNON, Conseiller délégué en charge de ce projet.

M. DUCOGNON : constate avec satisfaction que le dossier a bien progressé. Il souligne l'énorme difficulté à créer cette voie verte dans un tel cadre naturel et se demande si l'on doit persévérer dans cette entreprise ou bien si celle-ci est illusoire.

Mme CHENAL : considère le coût en rive gauche comme énorme surtout qu'il ne tient pas compte des aspects fonciers. Est-ce raisonnable au sortir de deux saisons hivernales difficiles ? Le projet en rive droite est lui estimé à 3M€ avec des subventions pour plus d'un M€. Elle juge le tracé RG trop complexe à cause de la forêt, des rochers et des cours d'eau (Nant Thieret). Il serait aussi trop isolé et dangereux pour des femmes et des enfants qui pourraient risquer d'être agressés ou enlevés, comme en Mayenne avec la disparition d'une jeune joggeuse.

M. SPIGARELLI lui rappelle que chacun peut s'exprimer mais il ne faut pas tomber dans l'exagération. Effectivement comme partout il y aura des risques, mais il ne faut pas être excessif.

Mme CHENAL : Le parcours en rive gauche est trop à l'ombre, environ 6 mois par an et ne pourra donc pas être suffisamment utilisé par rapport au coût de réalisation.

Mme MARTINOD, en tant que riveraine du projet d'itinéraire en rive gauche, conteste les 6 mois à l'ombre.

Mme CHENAL s'interroge sur l'avantage de faire passer l'itinéraire en rive gauche.

M. SPIGARELLI indique que l'étude a été commanditée auprès d'Inddigo afin de bénéficier d'un comparatif entre les deux scénarii en toute objectivité, mais qu'à ce jour aucune des 2 options n'a été retenue.

Mme CHENAL rappelle qu'à un précédent conseil communautaire, un élu avait qualifié ce parcours de « bucolique », mais le terme ne lui semble pas approprié. Pour elle il faudrait privilégier le versant du soleil, car les utilisateurs ont besoin de grand air, de nature et de paysages dans des pentes à moins de 10%.

Mme MARTINOD est satisfaite des compléments apportés à l'étude mais s'interroge sur la subjectivité de l'analyse comparée des deux tracés. Elle considère que ce dossier doit être encore travaillé, le chiffrage de la rive droite n'étant pas complet non plus. Elle estime ne pas être en situation de pouvoir se positionner ce soir. Elle propose de reprendre l'étude réalisée en 2015 par les services du Département.

M. WASSERCHEID rappelle que les travaux ont été effectués en toute neutralité et déontologie. L'étude rive droite est en effet plus aboutie que pour la rive gauche car il s'agit du rendu de la phase 1, permettant de vérifier s'il est nécessaire d'aller plus loin (tranche optionnelle). En effet le niveau d'étude n'est pas suffisant et le parcours est trop problématique, mais peut-être n'y a-t-il pas lieu de se prononcer ce soir.

M. DUC constate que les documents projetés sont différents de ceux reçus.

M. WASSERCHEID confirme car des éléments sur la zone de sénescence sont arrivés tardivement, suite à des demandes exprimées en Commission.

M. DUC salue le travail d'Inddigo et souligne que seulement 7% de la population de la COVA ont répondu à l'enquête, ce qui signifierait que 93% ne s'en préoccupent pas. Ce ratio doit être pris en compte.

M. SPIGARELLI note que la remarque de M. DUC est intéressante et précise que par rapport aux compléments apportés à la présentation il n'y a eu aucune volonté délibérée de ne pas être transparent.

Mme. CHENAL interpelle Mme MAIRONI-GONTHIER, en sa qualité de Maire d'Aime la Plagne, qui avait annoncé lors des élections municipales de 2020, son souhait de réaliser une liaison cyclable entre Aime et Villette. Tout était clair, et pourquoi complexifier le dossier avec ce tracé en rive gauche ? Pourquoi la Mairie d'ALP ne soutient-elle plus ce projet en rive droite ?

M. SPIGARELLI rappelle que le projet de la COVA est de relier le plan d'eau du Gothard à celui de Centron.

Mme MAIRONI-GONTHIER répond à Mme CHENAL : « Qu'est ce qui permet de dire que ALP ne soutient plus ce projet ? ». Les premiers projets étudiés étaient démesurés avec les moyens de l'époque. Aujourd'hui il y a beaucoup plus d'appels à projets pour bénéficier de subventions cyclo. Effectivement les élus de ce nouveau mandat souhaitent un lien entre Villette et Aime, ceci est toujours une priorité pour la Commune et ce projet a été repris dans les études menées par la COVA, même si sur certains tracés cela paraît plus complexe. Si la COVA choisit le tracé en rive gauche, alors ALP prendra ses responsabilités et fera le tracé Villette-Aime. Mme MAIRONI-GONTHIER ajoute que le scénario en rive droite et son budget doivent être revus : il est illusoire de vouloir emprunter la route de la piaz et le coût sera beaucoup plus élevé en bordure de route nationale et de la carrière de Villette. Il faut poursuivre les études. Il est aussi nécessaire d'écouter les élus de Centron qui souhaitent éviter la traversée du village par les cyclistes. Pour revenir sur les propos de M. DUC, Mme MAIRONI-GONTHIER assure que 90% de la population n'est pas indifférente au vélo, vu le nombre conséquent d'associations dans ce domaine. Il y a un besoin d'utilisation récréative mais aussi pour le travail. Chacun a ses raisons de choisir l'itinéraire en rive droite ou en rive gauche. Il faut faire un choix et ALP prendra ses responsabilités.

M. SPIGARELLI récapitule les études menées ces dernières années par le Département puis la COVA. Depuis 2020, ce sont environ 20 000€ qui ont été dépensés, ce qui reste relativement modeste compte-tenu de la difficulté du projet.

M. DUC demande quel serait le coût pour poursuivre les études si l'option rive gauche était retenue. La question adressée à Mme le Maire d'ALP est de savoir combien coûterait la connexion à Villette par le Châtelard ?

M. WASSERCHEID : environ 10 000€ pour étudier plus en détails les différents segments de la rive gauche, au même niveau que ce qui a été proposé en rive droite. Le passage par le Châtelard n'est pas chiffré car ne semble pas réalisable au vu du dénivelé.

M. DUC s'adressant à Mme le Maire d'ALP considère le coût comme très élevé, d'autant qu'il n'y a pas de liaison avec Villette et que le passage à gué n'est pas envisageable sur le Nant Thieret.

JL BOCH considère que l'on peut passer dans une zone de sénescence mais que cela est très difficile et qu'il est préférable de l'éviter. Il confirme les propos de M. DUC au sujet du passage à gué non réalisable. M. BOCH rappelle aussi que dans son esprit, le tracé en rive gauche devait emprunter davantage de lacets, soit être plus long mais avec moins de dénivelé et sans ouvrages d'art. Pour la rive droite, l'itinéraire sur la route des vignes est difficile d'accès et très emprunté ce qui risque de causer de gros problèmes de partage de voirie. Le tracé en rive droite nécessite des compléments d'études. Il se déclare dans l'impossibilité de se prononcer ce soir faute d'éléments suffisants techniques et financiers.

M. DUCOGNON précise que la toute 1^{ère} étude prévoyait des variantes à la route impériale et que l'on pourrait réutiliser la voie de service (ancienne route nationale) pour créer une liaison directe avec le tunnel du Siaix.

M. DUC demande pour la voie en rive gauche si la sur largeur imaginée se situerait en aval ou en amont ? De même, quelle est la domanialité à cet endroit si une voie parallèle doit être créée ?

M. WASSERCHEID répond que ce n'est pas défini mais ce serait plutôt en aval. Pour la maîtrise foncière la réponse sera dans la phase 2 de l'étude.

JL BOCH : en général il s'agit d'un équilibre de déblais / remblais, de l'amont vers l'aval.

Mme CHENAL : si le tracé se fait en rive gauche, pour relier le plan d'eau il faudrait traverser Centron ?

JL BOCH : non il y a une autre possibilité depuis le plan d'eau de Centron, en empruntant la route qui a été aménagée pour permettre l'accès des cyclistes à la galerie de sécurité du tunnel.

Mme CHENAL : des cyclistes m'ont dit que l'on pouvait éviter Centron tout simplement en empruntant l'ancienne route nationale et en enlevant les grilles existantes, avec la création d'un passage « escargot » sous le viaduc pour rejoindre l'entrée du tunnel cycliste.

M. SPIGARELLI : si des grilles ont été posées c'est pour éviter les risques de cyclistes traversant la route nationale.

Mme. MAIRONI-GONTHIER : lors de la création du tunnel de sécurité, un ouvrage était prévu mais l'Etat a finalement choisi une autre solution. Les grilles ont été posées car l'endroit était trop dangereux.

M. WASSERSCHIED : l'Etat ne voit aucun problème à ce que cet itinéraire soit utilisé par les cyclistes, sous réserve d'installer des systèmes de protection.

Mme PAVIET : l'essentiel est que Villette et Centron soient reliés à Aime La Plagne.

M. DUC : la COVA peut-elle financer de tels montants ?

M. SPIGARELLI : oui mais cela nécessite une priorisation, certains autres projets seront alors différés.

M. WASSERSCHIED : confirme en rappelant que de nombreux financements sont disponibles auprès de l'Etat, l'ADEME, la Région et l'Europe. Certains projets sont financés à 80%.

M. BOCH : rappelle que la convention de financement avec l'Etat pour la rive droite prévoit d'emprunter la route de Villette, celle des vignes et de Montgirod.

M. BROCHE : semble perdu dans tous ces tracés. Ce débat ressemble à une querelle de clochers, à un débat électoral qui n'a pas sa place ici. C'est un vrai capharnaüm et ne voit pas comment prendre une décision ce soir. Il revient sur les propos de M. SPIGARELLI « ce projet peut être financé si le reste ne l'est pas ». Mais quel est le projet de territoire de la COVA ?

M. SPIGARELLI : est satisfait de la qualité de ce débat qui n'avait pas eu lieu depuis de longues années. Le projet de territoire a été élaboré en début de mandat et s'illustre dans le Plan Pluriannuels d'Investissement (PPI) avec notamment la voie verte, le stade de la Maladière, la base de loisirs, la halle des sports...

M. DUC : ne comprend pas le qualificatif capharnaüm, considérant au contraire que le débat a été de bonne tenue.

Mme CHENAL : demande si la subvention de l'Etat est perdue en cas de changement de tracé ?

M. SPIGARELLI : rappelle le détail du tracé indiqué dans la délibération prise en octobre 2020 pour la demande de subvention « mobilités actives ». Il considère avoir fait une erreur en demandant le vote de la demande de subvention dans la mesure où celle-ci contraint trop le choix des élus alors que toutes les options n'ont pas été suffisamment explorées. Le timing n'est pas réaliste compte tenu des paramètres fonciers, agricoles... Il aurait dû demander au bureau d'études de relier la Maladière à Centron sans orienter les possibilités de parcours.

Le projet de délibération est ensuite soumis au vote à bulletin secret.

Le Président rappelle que la volonté du Conseil communautaire est de prolonger la voie verte existante de Aime à Centron – tunnel du Siaix ; afin de résorber cette discontinuité cyclable majeure pour la vallée de Tarentaise.

En 2020, une étude de faisabilité d'une liaison cyclable en rive droite de l'Isère a été réalisée par le bureau d'études Inddigo, répondant à un besoin de mobilité quotidienne et bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat dans le cadre du fonds « mobilités actives », mais aussi du Département de la Savoie dans le cadre de son Plan vélo.

Ce tracé ne faisant pas l'unanimité des élus (bande cyclable pour traverser Aime, itinéraire en bordure de Route Nationale 90, dénivelé et partage de voirie sur la route impériale), les membres du Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission voies vertes et cyclables, ont validé la réalisation d'une étude pour vérifier la faisabilité de la création d'une voie verte en rive gauche de l'Isère, sous Les Esserts.

Le Bureau d'Etudes Inddigo sera présent pour exposer les conclusions de cette étude réalisée en rive gauche de l'Isère, ainsi qu'une analyse comparée avec le tracé étudié en 2020 en rive droite (annexe).

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer, lors d'un vote à bulletin secret, sur les suites à donner à ce dossier :

1. Faut-il oui ou non signer la convention de financement « mobilités actives » pour réaliser l'itinéraire en rive droite de l'Isère, via Villette (*en ayant connaissance des études restant à réaliser et du calendrier imposé*).

Si les élus se prononcent en faveur de la subvention « mobilités actives », le Conseil communautaire sera amené à autoriser le Président à signer la convention de financement ci-annexée.

VOTANTS : 27

EXPRIMES : 27

OUI : 4

NON : 22

ABSTENTION : 1

En cas de réponse négative il conviendra de se prononcer sur la question suivante :

2. Faut-il oui ou non poursuivre des investigations plus poussées en rive gauche et/ou en rive droite de l'Isère, pour nous aider à choisir le tracé d'une voie verte et cyclable qui conviendrait au plus grand nombre ?

Ce vote a lieu à main levée.

VOTANTS : 27

EXPRIMES : 27

OUI : 27

3. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DU PRESIDENT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de sa séance du 8 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs de ses attributions au Président (délibération n°2020-063).

Selon les mêmes dispositions, le président de l'EPCI doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Depuis la séance du Conseil Communautaire du 6 octobre 2021, 7 décisions ont été prises :

2021-033	Collecte en porte à porte d'encombrants, tri et transport en déchetterie	Contrat conclu avec la société TRI VALLEES – ZA Terre Neuve – 73200 GILLY-SUR-ISERE pour un montant annuel de 6 050,00 € HT
2021-034	Nettoyage et désinfection de conteneurs à déchets semi-enterrés	Contrat conclu avec la société CHABLAIS SERVICE PROPRETE – 166, chemin du Moulin Favre – 74890 BRENTNONE pour un montant de 15 921,00 € HT.

2021-035	Autorisation de signature de la convention relative à la surveillance des baignades 2021 à la base de loisirs (v2 corrigée par le SDIS) : annule et remplace la décision n°9	Cette convention détermine les conditions d'exécution de la mission à la charge du SDIS
2021-036	Contrat maintenance chaufferie gymnase	Contrat conclu avec la société IDEX ENERGIES – ZA Les Glières – 73700 SEEZ pour un montant annuel de 6 150,00 € HT.
2021-037	Fourniture de conteneurs semi-enterrés	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de conteneurs semi-enterrés conclu avec la société ECOBA – SNN ECO – 4, chemin du Lyonnais – 69720 SAINT BONNET DE MURE pour un montant maximum fixé annuellement à 60 000 € HT
2021-038	Etude préalable sur le fonctionnement hydromorphologique et le potentiel écologique des ruisseaux des Iles, des Ziguelettes, de la Tochère et du Bief de Centron	Marché conclu pour la réalisation d'une étude préalable sur le fonctionnement hydromorphologique et le potentiel écologique des ruisseaux des Iles, des Ziguelettes, de la Tochère et du Bief de Centron avec le groupement représenté par le cabinet AMETEN – 80, avenue Jean Jaurès – 38320 EYBENS pour un montant de 14 485,00 € HT.
2021-039	Résiliation du marché de défrichage sur la ZAE de Plan Cruet (parcelles contenant les lots 2, 3 et 11)	Résiliation pour faute du titulaire du marché 2021COVA007 conclu avec la SAVOISIENNE DU BOIS

4. INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Dates des prochains conseils communautaires :
 - ✓ Mercredi 24 novembre
 - ✓ Mercredi 15 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H15.